CHAGOS **UN ARCHIPEL SOUS HAUTE TENSION DIPLOMATIQUE**

AIR FRANCE ET LA RÉUNION **80 ANS DE DESSERTE AÉRIENNE**

LE MENSUEL DE L'INFORMATION DE LA RÉUNION DEPUIS 1970 # MEMENTO.FR

N°548 - 4€

Mémento

ENTREPRENDRE

LA CRÉATIVITÉ MOTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE



La Réunion, petite par sa taille mais infiniment grande dans ses rêves, sait oser, créer et s'affirmer. Ici, on ne se contente pas de rêver, on passe à l'action. La créativité est dans l'air, dans les gestes quotidiens, dans les mains des entrepreneurs qui transforment des rêves en projets concrets

Avril 2025 • Réunion 4€ • Mayotte 4€ • Maurice : 140 Rps • Madagascar : 10 000 Ariary • Abonnement Réunion / DOM : 62€ • www.memento.fr

N°548 - FR - 4,00 €

CROEC

“La fiscalité, c’est dans l’ADN de l’expert comptable”

La fiscalité, en perpétuelle transformation, nécessite une adaptation rapide aux nouvelles règles et aux défis économiques. Côté face, l’objectif du CROEC est d’offrir un soutien proactif aux entreprises, en les aidant à anticiper les changements fiscaux et à optimiser leur gestion fiscale à long terme. Côté pile, il faut rester informé, travailler avec les entreprises pour anticiper les défis à venir, et apporter un éclairage précis sur des sujets complexes.



▶ *Kérim Moussa, expert-comptable, à la tête de la commission fiscale et de la commission entreprise de l’Ordre des experts-comptables (CROEC).* © Photo Mémento

“Nous voulons être un acteur clé dans l’accompagnement des professionnels du chiffre et des entreprises face aux défis fiscaux actuels et futurs”, explique Kérim Moussa, expert-comptable, à la tête de la commission fiscale et de la commission entreprise de l’Ordre des experts-comptables. (CROEC).

“Les textes fiscaux peuvent parfois être complexes, voire entremêlés. Il est essentiel de dépoussiérer ces textes afin de les rendre accessibles et compréhensibles”, souligne-t-il. En effet, la commission a pour rôle de diffuser une analyse approfondie des évolutions législatives et réglementaires, notamment celles qui sont spécifiques à certains territoires comme La Réunion.

> *“Par exemple, avec un taux de TVA de 8,5 % à La Réunion contre 20 % en métropole, le cadre fiscal est adapté aux réalités économiques locales (...) La fiscalité de La Réunion est unique, et il est crucial pour les entreprises locales de comprendre et de tirer parti de ces différences”*

Former et sensibiliser. Pour que les entreprises bénéficient d’une fiscalité optimale, il est crucial que les experts-comptables soient régulièrement formés et sensibilisés aux nouveautés fiscales. *“La formation continue est essentielle, car seule une équipe bien formée pourra répondre aux défis fiscaux toujours plus complexes auxquels les entreprises doivent faire face”*, rappelle Kérim Moussa. La commission met donc l’accent sur la formation des professionnels du chiffre, pour qu’ils puissent répondre de manière précise et efficace aux besoins des entreprises. En collaborant étroitement avec le monde économique, la commission œuvre pour que chaque entreprise, qu’elle soit petite ou grande, puisse bénéficier des meilleures pratiques fiscales.

Tout cela permet aux entreprises de se tenir à jour avec les nouvelles législations, tout en garantissant une gestion fiscale optimale et sécurisée. En étant constamment informées des évolutions, les entreprises peuvent éviter les erreurs coûteuses et anticiper les opportunités fiscales. Cette veille permet aux entreprises de rester à la pointe des nouveautés fiscales, tout en optimisant et sécurisant leur fiscalité.

Un modèle adapté aux besoins locaux des entreprises. Les spécificités fiscales de La Réunion sont un aspect important pour les entreprises locales. La commission veille à ce que ces particularités soient bien comprises et utilisées par les entreprises pour en maximiser les avantages. Les exonérations fiscales pour certains secteurs, tels que le tourisme et le BTP, sont également des leviers importants pour soutenir l’activité économique locale. Un autre axe majeur de la commission fiscale est de renforcer les partenariats avec les institutions locales. L’objectif est de simplifier les échanges entre les administrations fiscales, les notaires, les avocats et les experts-comptables, afin de faciliter la gestion des affaires fiscales des entreprises. *“Nous avons pour ambition de bâtir des ponts solides entre les différentes institutions pour que les entreprises puissent bénéficier d’une communication claire et fluide”*, précise l’homme. Cette collaboration permet aux entreprises de mieux comprendre les exigences fiscales, de présenter des dossiers solides et d’interagir plus facilement avec les autorités compétentes.

Le CROEC, un rôle de facilitateur pour les entreprises. Faciliter l’accès à l’information fiscale est un pilier fondamental pour la commission. En envoyant régulièrement des mises à jour sur les dispositifs fiscaux aux cabinets d’expertise comptable, elle s’assure que experts-comptables soient à la pointe de l’actualité. Ainsi par ruissellement, les entreprises restent informées des dernières mesures les concernant. *“Notre rôle est d’être un véritable facilitateur, d’aider les entreprises à trouver les bonnes informations rapidement pour qu’elles puissent prendre les meilleures décisions fiscales”*, conclut l’expert comptable. Lorsque les experts-comptables de la place ont des questions fiscales, la commission se fait un devoir de leur apporter une réponse simple, claire et précise. Si nécessaire, elle va chercher l’information auprès de ses partenaires pour garantir une solution adaptée, rendant ainsi la fiscalité plus accessible et moins complexe à gérer au quotidien.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE :
Une nouvelle obligation pour toutes les entreprises françaises

Guillaume Atec-Tam, élu à la commission numérique et innovation de l'Ordre des experts-comptables de La Réunion, s'investit pleinement dans la préparation des cabinets et des entreprises à l'arrivée imminente de la facturation électronique. Cette réforme, qui concernera l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA, marque un tournant majeur dans la gestion des échanges commerciaux.


Guillaume Atec-Tam.

Une obligation qui transforme en profondeur les pratiques :

La facturation électronique ne se limite pas à l'envoi d'un fichier PDF par e-mail : il s'agira désormais de transmettre un fichier structuré, codé, via des canaux numériques spécifiques. L'objectif ? Permettre à l'administration fiscale de suivre en temps réel les transactions entre professionnels. Pour rendre cela possible, chaque entreprise devra choisir une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP), chargée de faire transiter les factures vers leurs destinataires, tout en transmettant les données fiscales à l'administration.

Un calendrier en deux temps

Le déploiement de cette réforme se fera en deux grandes étapes :

- **À compter du 1er septembre 2026**, toutes les entreprises, y compris les auto-entrepreneurs et professions libérales, devront avoir sélectionné une PDP pour recevoir les factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI, quant à elles, devront émettre leurs factures via la PDP de leurs clients.
- **À partir du 1er septembre 2027**, l'émission de factures électroniques entre plateformes deviendra obligatoire pour l'ensemble des entreprises françaises, quelle que soit leur taille.

Mais une réforme en évolution :

Toutefois, le calendrier initial pourrait évoluer. Le 24 mars dernier, un amendement parlementaire adopté en commission spéciale de l'Assemblée nationale –dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique– propose de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'obligation, y compris pour les grandes entreprises. Une décision qui pourrait modifier le rythme de mise en œuvre, mais qui ne remet pas en cause la transformation structurelle attendue.

Accompagner les entreprises vers la conformité :

Quelle que soit la date définitive, cette réforme exige des investissements en outils et en formation. Le rôle des experts-comptables est donc central : expliquer, anticiper, accompagner. Si les grandes structures et les entreprises intermédiaires sont déjà en marche, les TPE, micro-entrepreneurs et indépendants, souvent éloignés de ces dispositifs, devront être particulièrement soutenus.

"Il est crucial de sensibiliser tous les acteurs économiques. La non-conformité exposera les entreprises à des risques concrets : rejet de TVA, charges non déductibles, voire sanctions", alerte Guillaume Atec-Tam.

Une mobilisation sur tout le territoire :

Pour garantir une transition fluide, l'Ordre des experts-comptables prévoit d'organiser un événement majeur de sensibilisation, ainsi que des réunions d'information partout dans l'île. Objectif : rendre la réforme accessible à tous et s'assurer que même les plus petites structures soient prêtes à temps.

"Nous voulons expliquer simplement les enjeux de la facturation électronique, son fonctionnement et ses impacts. Plus la préparation sera rigoureuse, plus la transition sera réussie".

Les experts-comptables, en première ligne de cette transformation, entendent bien faire de cette obligation une opportunité pour améliorer la gestion, la transparence et l'efficacité des entreprises réunionnaises.

ENSEMBLE, RELANÇONS LES ENTREPRISES :
L'engagement du CROEC pour l'économie locale

Depuis novembre 2024, Jérôme Canabady Moutien préside le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion. Fort de son expérience, il s'engage avec détermination au service de sa profession, avec une mandature articulée autour d'un projet ambitieux : renforcer la profession face aux défis économiques actuels. Son objectif est clair : faire progresser la profession en restant attentif aux réalités du terrain et fidèle aux attentes des confrères.


Jérôme Canabady Moutien.

Le contexte économique actuel est particulièrement préoccupant. Entre 2023 et 2024, les défaillances d'entreprises ont explosé, fragilisant tout l'écosystème économique local. *"Le nombre de défaillances d'entreprises a atteint un niveau record en 2024, avec une hausse de plus de 30 % par rapport à 2023"*, alerte Jérôme Canabady Moutien. *"Cette situation entraîne des conséquences graves : destruction d'emplois, impayés en cascade, et tensions accrues pour les créanciers, qu'ils soient privés ou institutionnels".*

Le secteur du BTP, déjà affaibli par le manque de grands projets, subit particulièrement cette crise. *"La situation est très compliquée pour le BTP aujourd'hui, mais je reste optimiste. Je crois en la capacité de notre territoire à relancer son économie"*, confie-t-il. Néanmoins, la baisse du pouvoir d'achat, la flambée des prix des matières premières et l'inflation persistante viennent alourdir encore davantage les difficultés.

Dans ce contexte, l'Ordre des experts-comptables joue un rôle crucial. Il mobilise les cabinets pour soutenir les entreprises en difficulté et favoriser leur accompagnement. *"Nous avons fait de la collaboration avec les acteurs du traitement des difficultés des entreprises une priorité : administrateurs et mandataires judiciaires, juges commissaires, AGS, et autres intervenants judiciaires."*

L'enjeu est d'identifier les signaux de fragilité, d'informer les dirigeants sur les dispositifs de prévention et de trouver, ensemble, des solutions pour maintenir l'activité et sauvegarder l'emploi.

"Face à l'ampleur des difficultés, il est essentiel de préserver certains secteurs clés de notre économie locale", insiste-t-il.

Avec cette vision et cet engagement, Jérôme Canabady Moutien et l'ensemble des élus du CROEC entendent faire avancer la profession tout en positionnant l'Ordre comme un acteur central, aux côtés des entreprises et de l'ensemble des parties prenantes, pour relever les défis économiques actuels.

36 bis, rue Juliette Dodu
CS 51034 - 97404 SAINT-DENIS CEDEX
+262 262 40 98 53
www.experts-comptables.re

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région de La Réunion